

Procès Verbal de la réunion du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt trois, le vendredi 9 juin à 20 heures 30.

le Conseil Municipal légalement convoqué le 31 mai 2023, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Mme GAUTHIER PACOUD Sandrine, Maire.

Etaient présents : CACHOT Jean 1er adjoint, CABUT Danielle 2ème adjoint, PEAN Franck 3ème adjoint, BAIGUE Xavier, BERREZ Serge, BERTHET Audrey, SORNAY Jean-Paul, conseillers.

Absents excusés : ROUSSEL Frédéric, PETITCOLAS Alain, RINGENBACH Sandra.

Quorum : 6 conseillers présents nécessaires (pouvoirs non comptabilisés dans les présents)

Secrétaire de Séance : BAIGUE Xavier a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

Ordre du jour de la séance :

1. Approbation du compte-rendu du conseil du 13 avril 2023 par 6 voix pour et 2 abstentions (conseillers absents lors de cette réunion)

* . **Ajout d'un point à l'ordre du jour** : DM N°1 opérations d'ordre pour amortissement des subventions et neutralisation.

2. Point par le 1er adjoint sur les dossiers bois/forêt et travaux communaux ; Fuite de la fontaine de Thuron, recherche d'une entreprise pour refaire étanchéité.

3. Point par le 2ème adjoint sur les dossiers affaires sociales, vie associative, espaces verts et communication :

Appartement du bas de l'ancienne école libéré, problèmes d'évacuation des eaux usées, réparation avant de le relouer.

Des demandes ont déjà été faites pour la location.

Les fosses seront vidangées le 13 juin. Les fleurs ont été plantées sur la commune.

4. Point par le 3ème adjoint sur les dossiers eau et réseaux :

Château d'eau de Buron a été vidangé et nettoyé.

Après de multiples recherches, la fuite de Thuron a été trouvée après le compteur d'un particulier.

Nettoyage du foin de la zone de captage en cours.

4.1. Adoption du RPQS eau potable 2022

Le document, précédemment envoyé à tous les conseillers, a fait l'objet de quelques explications et ensuite il a été adopté.

5. Désignation d'un référent déontologue :

L'Association des Maires du Jura (AMJ) a recherché pour toutes les communes du département qui le souhaitent un référent déontologie. Ce référent, rendu obligatoire par la loi de proximité, est à disposition des élus qui souhaitent lui poser une question sur la déontologie. Une réponse écrite sera apportée à ce conseiller et la commune recevra une facture de 80 €

Maitre Alexandre CIAUDO de la Faculté de Droits de BFC est désigné référent.

6. Cartes Jeunes 2023/2024

La commune offre la carte avantage jeune de 7 à 21 ans sur demande à la mairie.

7. Questions diverses :

7.1. Préparation passage du Tour de France le vendredi 21 juillet 2023.

La caravane passera à 12h57 sur la commune, les premiers coureurs passeront vers 14h49.

Une réunion publique aura lieu le 2 juillet à 11h dans le jardin de la mairie, suivie d'un verre de l'amitié. Une autre réunion aura lieu le 6 juillet à 20h pour finaliser le passage du tour.

Fin du conseil 22h15